



## CONFEDERATION NATIONALE DES RETRAITES

Juin 2010 ó N° 2

# LETTRE D'INFORMATION

### SOMMAIRE

- ASSEMBLEE GENERALE DE LA CNR
- LA CODERPA, PARLONS EN
- L'EXONERATION DE LA CSG SUR LES PETTTITES RETRAITES
- LES RENDEZ-VOUS DE LA CFR

-:-:-:-:-:-:-:-

### ASSEMBLEE GENERALE DE LA CNR

La CNR a tenu son Assemblée Générale le MARDI 25 MAI 2010.  
Le rapport moral et d'activité des 3 dernières années, rédigé et lu par le Président Paul DUBOST, Secrétaire Général durant cette période.  
Les comptes sont présentés. Le dernier exercice est équilibré grâce à un plan d'économie important. L'année 2010 sera difficile du fait du départ de l'UFRB. Malgré tout, la CNR continuera à vivre.  
Un point sera fait lors d'un Conseil d'Administration à l'automne et le budget 2011 sera alors établi et soumis à son accord.  
La CNR souhaite être plus à l'écoute des Régions et des Départements qui sont à la base d'un travail très important pour la Confédération.  
L'Amicale Nationale des Retraités de l'Audiovisuel (ANRA) réintègrera la CNR à compter du 1er juillet 2010. Nous ne pouvons que nous en réjouir.  
La CNR est toujours très présente au sein de la CFR qui continue ses actions pour la défense des Retraités. Elle est de plus en plus sollicitée comme le démontre l'article reprenant les rendez-vous de la CFR.  
La CFR travaille sur la mise en place d'un site INTERNET que chacun pourra consulter. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé dès sa création.  
L'ANOCR a changé de Président ; le Général BOURILLET a été remplacé par le Vice Amiral Michel OLHAGARAY.  
Les questions d'actualité : Réforme des retraites, loi HPST, mise en place des ARS, Convention médicale, ont été évoquées . Tous ces sujets seront évoqués d'une manière approfondie au fur et à mesure qu'ils seront traités.

-:-:-:-:-:-:-:-

## LE COMITE DEPARTEMENTAL DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES

Au moment où la nouvelle organisation de l'ÉTAT se met en place, notamment pour le secteur social et médico-social, où le système de santé et de soins connaît de profonds changements avec la réforme prévue par la loi « HOPITAL, PATIENTS, SANTE et TERRITOIRES » HPST, il apparaît opportun de présenter l'une des structures actuelles assurant la concertation des Retraités et Personnes Agées.

Crées par décret du 4 AOÛT 1982 (modifié le 17 FEVRIER 1988) les CODERPA ainsi que leur « Grand Frère » LE COMITE NATIONAL DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES (CNRPA) sont les structures qui permettent ces concertations.

Ces Comités consultatifs dont la finalité est, chacun à leur échelon géographique, d'offrir un espace de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel les représentants des Retraités et Personnes Agées participent à la conception et à l'application de la politique de solidarité en faveur des Séniors.

Bien entendu, ces travaux sont réalisés en concertation avec les Professionnels et les principales institutions chargées de mettre en œuvre les actions en découlant.

Cette volonté d'échanges se reflète dans la composition des comités en collèges puisque, aux côtés des 16 Associations de retraités reconnues représentatives siègent dans les CODERPA des représentants des Collectivités Locales, des Organismes intervenant par leurs actions en direction des Personnes Agées.

A l'origine, le CODERPA était placé sous l'autorité du Préfet. Depuis le 1er janvier 2005, il se situe auprès du Président du Conseil Général. La réglementation, les décrets de 1982 et suivants ne sont plus applicables.

Le Législateur a voulu que le Département devienne chef de file de l'action sociale et gérontologique, chargé de mettre en œuvre cette politique.

Au Conseil Général, il revient de définir la composition et les modalités de fonctionnement.

Nos Représentants (1 Membre titulaire et 1 Membre suppléant) sont nommés par arrêté du Président du Conseil Général, sur proposition de la CNR pour un mandat de 3 ans renouvelable. Tous ces Coderpistes, répartis sur le Territoire, constituent un moyen d'action important qu'il convient de valoriser au mieux.

La CNR ne peut qu'encourager ses Représentants à prendre plus de responsabilités au sein de leurs CODERPA (commissions, bureau, vice-présidence...). Certains le font déjà.

La CNR souhaite aussi un meilleur échange d'informations avec les Représentants des CODERPA, dans un objectif de cohérence et donc d'efficacité.

La CNR pourra proposer à tous ceux qui souhaitent s'investir dans les CODERPA une formation adaptée.

Nous espérons que ces informations seront utiles pour assurer le renouvellement de nos Représentants et surtout développer nos actions dans ce mode de représentation officiel et reconnu, constitué par les CODERPA.

## LES PETITES RETRAITES EST-ELLE UN PRIVILEGE ?

La réponse est non. POURQUOI ?

Parce que les actifs bénéficient d'une disposition de même nature (et même plus généreuse) dissimulée sous un faux nom : la prime pour l'emploi ;

**LA GENESE** : Revenons aux sources : la prime pour l'emploi a été créée en 2001 par Mr Laurent FABIUS et je le cite :

« On se souvient des conditions de naissance de la prime pour l'emploi. Elle fut difficile ; Il y a un an, le Gouvernement avait proposé une ristourne de CSG. Après l'annulation de ce dispositif par le Conseil Constitutionnel en décembre, nous avons remis rapidement l'ouvrage sur le métier et, dès janvier, avec Florence PARLY et Elisabeth GUIGOU, j'ai présenté le projet de prime pour l'emploi » (Extrait du discours de Laurent FABIUS prononcé à LILLE le 27 AOUT 2001).

Voici donc la couleur annoncée : il s'agit de contourner une décision négative du Conseil Constitutionnel et d'accorder sous une forme déguisée « une ristourne de CSG ».

**LE MECANISME** : La mal dénommée « prime pour l'emploi » est un remboursement d'impôt aux revenus d'activité . En 2008, son montant était de 7,7% du revenu déclaré (un peu supérieur au taux de CSG) pour des revenus n'excédent pas 12.475 € (pour chaque membre du foyer fiscal).

Au-delà de ce montant de revenus , elle est dégressive jusqu'à un niveau de revenu de 26.572 €.

Il s'agit donc bien d'une aide fiscale aux bas revenus d'activité, en tout point comparable quant à son principe à l'exonération de CSG pour les petites retraites.

Elle est plus généreuse que l'exonération de CSG pour les retraités qui est accordée à condition que le revenu fiscal n'excède pas 9.437 € pour une part (avec une réduction du taux à 3,8% pour ceux dont le revenu dépasse ce seuil mais dont l'impôt est inférieur à 61 €).

Voilà comment par l'usage inapproprié des mots on induit le monde en erreur et beaucoup se trompent qui croient en toute bonne foi que l'exonération de CSG pour les petites retraites est un privilège exorbitant qu'il faudrait corriger.

F. BELLANGER, Président de la CFR

-:- :- :- :- :- :- :- :-

### **LES RENDEZ-VOUS DE LA CFR**

**REUNIONS AVEC LES POLITIQUES** : Plusieurs rencontres avec des responsables politiques ont permis de donner le point de vue de la CFR sur les sujet des retraites, mais aussi de la perte d'autonomie et de la représentation.

Ont été rencontrés : Nicolas ABOUT, Président du Groupe Union Centriste au Sénat

François SAUVADET, Président du Groupe Nouveau Centre à l'Assemblée Nationale.

Charlotte BRUN, secrétaire nationale au Parti Socialiste

Rappelons qu'un contact avait déjà eu lieu avec le secrétaire national de l'UMP en charge du dossier retraites.

## LES POSITIONS AU MINISTRE DU TRAVAIL

La position de la CFR, conduite par François BELLANGER, a été reçue au Ministère du Travail par M. R et F.STAAD, conseillers du Ministre. L'objectif de l'entretien était de donner la position de la CFR sur les orientations du gouvernement publiées le 17 MAI concernant la réforme des retraites.

- 1)-La CFR a fait part de sa satisfaction sur les engagements du gouvernement concernant :
  - la sauvegarde du système de retraite par répartition
  - le retour à l'équilibre du régime à moyen terme
  - le maintien en pouvoir d'achat des pensions de retraite actuelles
  - la non réduction des retraites de demain
- 2)-LA CFR a fait part de son approbation sur l'allongement de la durée d'activité sous conditions :
  - de la mise en œuvre très progressive
  - de la prise en compte des situations des chômeurs qui, âgés, ne doivent pas se trouver pénalisés par l'allongement de la durée d'activité.
  - de la poursuite des efforts pour améliorer l'emploi des seniors.
- 3)-LA CFR a fait remarquer que le document du gouvernement contenait des commentaires beaucoup trop succincts sur la convergence des régimes et a rappelé que c'était un thème indispensable, si l'on voulait que la réforme soit acceptée par tous. Elle a par ailleurs fait part de sa position sur la prise en compte dans le débat sur les retraites de la pénibilité, qui ne doit pas être mise à la charge des caisses de retraite.
- 4)-Enfin, la CFR a rappelé sa lettre de MARS 2010 adressée au Ministre pour la nomination au Conseil Economique et social européen d'un représentant de la CFR, à l'instar de l'Allemagne.

Prochaine réunion, lorsque le projet du gouvernement sera dans une forme plus avancée avec notamment le volet financier.

## AUDITION AU SECRETARIAT D'ETAT DES AINES

La CFR a été auditionnée par le Responsable du groupe de travail consacré aux discriminations par l'âge dans le cadre de la mission de réflexion « bien vivre chez soi ». Janine DUJAY-BLARET et François BELLANGER ont rappelé les principales discriminations liées à l'âge et par conséquent au déclin des Retraités dans le domaine fiscal et social.

## REUNION CFR EN RHONE ALPES le 10 MAI 2010

Près de 150 personnes ont assisté le 10 MAI à VOURLES (69) à une réunion organisée par Roland MINODIER, délégué CFR et CNR pour la région RHONE ALPES. La CFR était représentée par son Président François BELLANGER et 3 Vice-Présidents : Charles BERDER, Président de l'UFR-fp, Paul DUBOST, Président de la CNR et Sylvain DENIS, Président de la FNAR.

Mme Nora BERRA, Secrétaire d'Etat aux Aînés et Conseillère régionale est intervenue sur le thème : « Les personnes âgées et Vivre à domicile » Mr François BELLANGER a présenté la position de la CFR sur le rendez-vous 2010 concernant les retraites. Etait également présent Christophe GUILLOTEAU, Député du Rhône et Jean Paul DELORME, vice-président du Conseil Général.

L'après midi, les Représentants de la CNR se sont réunis en présence du Président National Paul DUBOST afin de faire le point sur leur situation respective en vue d'améliorer la coordination interdépartementale et régionale.

---

**PARTENARIAT RELAIS THALASSO-CNR** : Ce partenariat permet aux Membres des ASSOCIATIONS adhérents de la CNR de bénéficier d'une remise de 15% sur l'ensemble des prestations (soins, hébergement, restauration) sur simple présentation d'un justificatif permettant d'authentifier l'appartenance de leur Association à la CNR dans les Centres de thalassothérapie de LALE DE RE, LA BAULE ET BENODET.



*Your complimentary  
use period has ended.  
Thank you for using  
PDF Complete.*

[\*Click Here to upgrade to  
Unlimited Pages and Expanded Features\*](#)